



23.02.2023 - 08:20 Uhr

## Les pilotes de drones doivent apprendre dans un contexte pratique



*Hinwil (ots) -*

**La Suisse applique une nouvelle réglementation sur les drones à partir de cette année. Presque tous les pilotes de drones ont désormais l'obligation d'enregistrer leurs appareils et beaucoup doivent également obtenir un certificat. Une formation comme celle dispensée par le TCS permet d'utiliser les drones de manière efficace et responsable. Jusqu'à présent, près de 4000 personnes ont participé aux cours.**

Certains usagers font voler un drone pour le plaisir de le piloter dans les airs et réaliser des photographies originales de la nature en vue aérienne. D'autres l'utilisent pour des raisons professionnelles, afin de tourner des vidéos et prendre des photos. On oublie cependant parfois que ces appareils sont aussi des outils indispensables dans de nombreuses situations. Les domaines d'application vont de l'inspection de bâtiments et sites difficiles d'accès à la localisation de personnes blessées.

La nouvelle réglementation fédérale sur les drones concerne tous les pilotes suisses. Les drones équipés d'une caméra, d'un micro ou d'autres capteurs capables de recueillir des données à caractère personnel, ainsi que les drones de plus de 250 grammes, doivent porter un numéro d'enregistrement délivré par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). En outre, il est nécessaire d'obtenir un certificat - une sorte de permis de conduire pour drone - pour piloter les engins de plus de 250 grammes. Dans la plupart des cas, la certification peut s'obtenir gratuitement en ligne. Mais Marc Rief, professionnel de la formation au sein du TCS, déclare: "Selon nous, il est important d'acquérir le savoir-faire adéquat dans un cours qui enseigne le cadre légal, la physique du vol et son contrôle, tout en apprenant des compétences pratiques". Par expérience, le formateur sait que "passer un test sous forme de questionnaire à choix multiple et apprendre dans un contexte pratique sont deux choses bien différentes".

### Apprendre à piloter un drone correctement

Le TCS propose des cours consacrés aux drones depuis de nombreuses années. Roger Egolf, responsable de TCS Training & Events, explique: "A ce jour, près de 4000 personnes ont suivi nos cours. Pour la totalité d'entre elles ou presque, cela a été une véritable révélation."

Les cours "Avancé" et "Professionnel" sont particulièrement axés sur la nouvelle réglementation fédérale. Ces cursus de deux ou trois jours sont conçus pour permettre aux pilotes de drones de maîtriser les contenus théoriques et de les appliquer sur le terrain. Mais l'offre de cours sur les drones ne s'arrête pas là: ainsi, un cours d'essai pour débutants ou un cours condensé pour pilotes ayant déjà de l'expérience existent également. Le TCS reçoit aussi beaucoup de demandes de personnes qui ont acheté un drone mais ne savent pas s'en servir de manière optimale. Dans le cours dit "pratique", les élèves se familiarisent avec toutes les fonctions de leur drone et apprennent à les exploiter correctement à des fins spécifiques. Cela peut être pour réaliser des travaux de mesure ou simplement pour prendre des photos plus réussies.

Les cours de formation dédiés aux drones sont proposés dans les centres TCS de Bourg-St-Pierre (VS), Frick (AG), Hinwil (ZH), Lignières (NE), Meyrin (GE), Niederstocken (BE) et Rivera (TI), ainsi qu'à Schaffhouse (SH).

### En cas de négligence grave, l'assurance peut refuser de couvrir

L'utilisation de drones nécessite une attitude responsable afin de garantir la sécurité des tiers et d'éviter toute implication juridique. Dès qu'un drone décolle, il rejoint l'espace aérien public. En cas de négligence grave, il est possible que l'assureur refuse de couvrir l'accident. Cela peut alors vite s'avérer très coûteux.

Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.tcs.ch/fr/cours-controles-techniques/cours-et-stages-de-conduite/drone/> ou <https://www.drohnen-training.ch/>

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch, www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100903292> abgerufen werden.